

Fiche de poste Moniteur/Monitrice d'Escalade

Nature de l'emploi : CDI temps plein, temps de travail annualisé à étudier, assorti d'une période d'essai de 2 mois.
Poste à pourvoir à partir du lundi 30 Mars, voir plutôt.

Modalités du poste :

- Groupe de Classification = Technicien groupe 4, évolution à projeter dans la durée, négociation ouverte.
- Salaire de base = 1832.2€ Brut convention collective du sport au 1 janvier 2020.
- Durée de travail = 1 575 heures / an (35 heures par semaine) ou contrat temps plein modulé.
- Lieu de travail habituel = Département Puy de Dôme, Salle fédérale Casamur siège du comité 22 ter impasse Bonnabaud 63000 Clermont- Ferrand (encadrements, encadrements clubs, ouvertures de voies, entraînement, avec aussi encadrements extérieurs , équipement , expertise SNE/SAE)
Les temps de trajets pour les déplacements extérieurs sont comptabilisés en temps de travail.

- Maximum de 18 week-ends travaillés par année civile.
- Frais de déplacements : pas pris en compte pour le travail habituel pour le siège du comité .
Calculés au départ du siège du comité sur la base des taux en vigueur dans les autres cas, sauf mise à disposition véhicule du comité .
- Remboursement des frais de nourriture et d'hébergement sur la base du barème FFME pour les déplacements.

Qualification requise :

DE JEPS SPÉCIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION ESCALADE EN MILIEUX NATURELS, BEES Escalade.
ou DEJEPS mention Entraînement Sportif, autres qualifications possibles et accueil possible en cours de formation.
Titulaire du permis B.

Rattachement du poste : Relation hiérarchique : Président du Comité Territorial du Puy de Dôme de la Montagne et de l'Escalade, assistant de direction.

Relation de collaboration : Président (e) (s) des commission (s) équipement, compétition et assistant de direction, agents d'accueil et de développement, équipe technique régionale (salariés, CTR).

Missions

Mettre en œuvre les actions de développement fédéral du Comité Territorial :

- ♦ Développement de la pratique escalade : encadrement de séance d'escalade en salle, sur mur mobile et sur site naturel, auprès de tous publics, y compris les actions de promotion de l'activité et de préparation à la compétition, en particulier auprès des clubs.
- ♦ Dynamiser le développement des structures artificielles d'escalade, conseils.
- ♦ Dynamiser le développement des sites naturels d'escalade, réalisation de chantiers d'ouverture de sites nouveaux et d'entretien des sites existants.

Comité Territorial du Puy-de-Dôme de la Montagne et de l'Escalade

22 ter, impasse Bonnabaud – 63000 Clermont-Ferrand - Tél / Fax : 04.73.29.24.71.

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports – SIRET 440 477 246 00021 – APE 913E

Membre du Comité Départemental Olympique (C.D.O.S.)

- ◆ Autres missions : travail d'équipe avec les autres salariés du comité Territorial et de la ligue (Equipe Technique Régionale), dans le cadre de la convention de coopération.
- ◆ Compréhension forte et connaissance approfondie du fonctionnement des instances fédérales.
- ◆ Maîtrise avérée de la construction d'un cycle pédagogique, avec objectifs et progression.
- ◆ Maîtrise des différentes palettes de l'entraînement moderne en escalade de bloc, difficulté et vitesse.
- ◆ Capacité avérée d'écoute et de collaboration relative au travail en équipe.
- ◆ Capacité avérée à la communication en distinguant une communication interne et externe.
- ◆ Application d'un devoir de réserve et de loyauté.
- ◆ Maîtrise des outils numériques
- Posséder le CACES serait un plus

Procédure de recrutement du (de la) candidat (e) :

- ◆ CV + lettre de motivation à envoyer au siège du comité Territorial, à l'attention du président.
- ◆ Entretien où le (la) candidat (e) aura l'occasion de présenter (format au choix : oral, document écrit, vidéo projection etc...) sa propre mise en œuvre des missions décrites ci-dessus, ou ses idées et contributions quant à la manière de le faire.